Image not found or type unknown

Obtenir la nationalité française

Par **meryem rmd**, le **06/12/2017** à **21:42**

Bonjour,

Je suis algérienne, j'ai 53 ans, je suis enseignante retraitée, mariée. J'habite en Algérie et mon père a eu la nationalité française depuis 1968, il vit en France. Je voudrais savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité française et si possible de me donner la loi qui justifie votre réponse.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **06/12/2017** à **22:50**

Bsr,
Je crains que même si votre père est Français, vous n'êtes pas née ici, n'avez pas été élevée ici et ne résidez pas en France ni n'y pssédez le centre de vos intérêts économiques...
...il vous soit difficile d'obtenir la nationalité.

A toute fin utile...
https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/Les-conditions-et-modalites-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise

Par **youris**, le **07/12/2017** à **10:54**

bonjour,
pour qu'un enfant mineur profite de la naturalisation française d'un des parents, il y a 2 conditions à remplir:
- le nom de l'enfant doit figurer dans le décret de naturalisation ou la déclaration du parent.
- il doit résider habituellement ou alternativement avec le parent devenu français.

selon votre message, vous ne remplissez pas ces conditions.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés